

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 3 MARS 2017

Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin, légalement convoqués en date du vingt-quatre février deux mille dix-sept, se sont réunis dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Coulommiers sous la présidence de M. Franck RIESTER.

Présents : Pascale **TASD'HOMME** (Amillis), Eric **GOBARD** (Aulnoy), Bernard **SONNETTE** (Bassevelle), Norbert **DOLÉAC** (Beautheil), Denis **SARAZIN-CHARPENTIER** (Boissy-le-Châtel), Françoise **LEFEVRE** (Boitron), Jean-François **LÉGER** (Chailly-en-Brie), Norbert **VARGA** (Chamigny), Odile **GRENET** (Chauffry), Pascale **KEIGNART** (Chevru), Thierry **FLEISCHMAN** (Citry), Jean-Louis **VAUDESCAL** (Couilly-Pont-aux-Dames), Laurent **DELAGARDE** (Coulommies), Franck **RIESTER** (Coulommiers), Laurence **NAVARRO-DREVET** (Crécy-la-Chapelle), Jean-François **DELESALLE** (Doue), Nicolas **CAUX** (Faremoutiers), Antoine **HEUSÈLE** (Giremoutiers), Michaël **ROUSSEAU** (Jouy-sur-Morin), Cendrine **DE CESARE** (La Celle-sur-Morin), Marie-Antoinette **LUCAS** (La Chapelle-Moutils), Jean-Luc **MUSART** (La Ferté-sous-Jouarre), Alain **BOURCHOT** (Maisoncelles-en-Brie), Christine **GUILLETTE** (Marolles-en-Brie), Yves **DROLLER** (Méry-sur-Marne), Fiorello **SALA** (Mortcerf), Joseph **ALLEBE** (Mouroux), Alexandre **DENAMIEL** (Pézarches), Gérard **BOISNIER** (Pierre-Levée), Germain **TANIÈRE** (Rebais), Didier **HAMMEL** (Reuil-en-Brie), Dominique **LEFEBVRE** (Sablonnières), Séverine **ZELECHOWSKI** (Saint-Augustin), Edith **THÉODOSE** (Saint-Cyr-sur-Morin), Yvan **SEVESTRE** (Saint-Germain-sous-Doue), Marie-France **GUIGNIER** (Saint-Léger), Philippe **SALAÛN** (Saint-Martin-des-Champs), Geneviève **POLLATSCHEK** (Saint-Ouen-sur-Morin), Régis **D'HONDT** (Saint-Siméon), Evelyne **PASCARD** (Sainte-Aulde), Bernard **JACOTIN** (Saints), Jean **FREYRI** (Sammeron), Anne-Marie **DESBROUSSES** (Sept-Sorts), Francis **TISSOT** (Ussy-sur-Marne), Serge **BEAUJAN** (Verdelot), Colette **GRIFFAUT** (Villeneuve-sur-Bellot), Michel **THIÉBAULT** (Villiers-sur-Morin), Jean-Michel **SAGNES** (Voulangis), Thierry **BONTOUR** (Communauté de Communes des deux Morin), Guy **DHORBAIT** (Communauté de Communes du Pays de Coulommiers), Didier **VUILLAUME** (Communauté de Communes du Pays Fertois), Laurence **PICARD** (Département de Seine-et-Marne), Yves **JAUNAUX** (Département de Seine-et-Marne), Anne **CHAIN-LARCHÉ** (Région Ile-de-France), Marie-Pierre **BADRÉ** (Région Ile-de-France)

Absents représentés : Odile **GRENET** (Chauffry) donne pouvoir à Jean-François **LÉGER** (Chailly-en-Brie) - pouvoir donné en cours de séance, Anne-Marie **THIÉBAUT** (Guérard) donne pouvoir à Bernard **JACOTIN** (Saints), Dominique **CARLIER** (Mauperthuis) donne pouvoir à Séverine **ZELECHOWSKI** (Saint-Augustin), Philippe **FOURMY** (Signy-Signets) donne pouvoir à Franck **RIESTER** (Coulommiers), Isoline **MILLOT** (Département de Seine-et-Marne) donne pouvoir à Laurence **PICARD** (Département de Seine-et-Marne), Laure-Agnès **MOLLARD-CADIX** (Région Ile-de-France) donne pouvoir à Marie-Pierre **BADRÉ** (Région Ile-de-France)

Absents excusés : Odile **GRENET** (Chauffry), Anne-Marie **THIÉBAUT** (Guérard), Dominique **CARLIER** (Mauperthuis), Ingrid **COLPAERT** (Montolivet), Sylvie **MONTAMBAULT-LABLE** (Saâcy-sur-Marne), Philippe **FOURMY** (Signy-Signets), Isoline **MILLOT**, Laure-Agnès **MOLLARD-CADIX** (Région Ile-de-France)

Monsieur Alexandre **DENAMIEL**, Secrétaire de séance

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2017

Franck RIESTER : Bonsoir à tous. Merci de votre présence ce soir pour ce Comité syndical du SMEP. Excusez-nous pour le léger retard mais nous étions en Bureau juste avant, dans la salle à côté. Bureau important. Je remercie les équipes de la Région d'être présentes ce soir. Merci beaucoup. De nouvelles équipes, Anne a raison de le préciser. Tu pourras peut-être, si tu veux, en dire un mot tout à l'heure. Vous dire que notre quorum est de 44 membres. Le quorum a été bien atteint ce soir. Alors, je voudrais d'abord, parce qu'une étape importante a été franchie vendredi dernier, revenir sur l'Assemblée plénière du Conseil Local de Développement qui s'est tenue à Crécy-la-Chapelle. Malheureusement, je ne pouvais pas être présent. Jean-Louis VAUDESCAL, Jean-François DELESALLE, Marie-Pierre BADRÉ et toute l'équipe du Bureau qui était présente ont animé cette première réunion plénière du Conseil Local de Développement, avant même que, dans l'avenir, ce soit le Conseil Local de Développement lui-même qui s'organise pour tenir ses réunions. Je remercie Samuel COQUIN, qui a ensuite fait en sorte que les opérations de vote se passent de la meilleure façon possible. Et puis, je crois qu'on peut dire ce soir que c'est un vrai succès. Populaire d'abord puisqu'il y avait beaucoup de monde. Sachez qu'il y a 171 adhérents au CLD aujourd'hui. Il y en avait une centaine, 100 peut-être même précisément, présents vendredi 24 février et qu'on a eu 60 candidatures pour le Conseil d'Orientation. Ce qui fait que cette assemblée plénière devait élire 9 titulaires et 9 suppléants. Je vais vous dire quelles ont été les personnes élues :

1. Maëlyne Heno de Voulangis
2. Pierre Doerler de Saint-Siméon
3. Marie Richard de Villiers-sur-Morin
4. Jean-Luc Renaud de La Ferté-sous-Jouarre
5. Evelyne Baron de Saint-Siméon
6. Caroline Brisset de La Trétoire
7. Xavier Pierrette de Coulommiers)
8. Vincent Cassagne de Coulommiers
9. Gerhart Dehan de Saint-Augustin

Et en suppléants :

1. Rémy Messmer de Luzancy
2. Gérard Driot de La Ferté-Gaucher
3. Daniel Celerier de La Ferté-sous-Jouarre
4. Anne-Marie Nuyttens de Jouarre
5. Jean-Claude Duchauchoy de La Ferté-Gaucher
6. Claude Lorenter de Coulommiers
7. Anne-Marie Ravet de Crécy-la-Chapelle
8. Michel Saint-Martin de Mouroux
9. Joëlle Charlier de La Ferté-sous-Jouarre

Entre temps, ont été élus les trois référents de ce Conseil d'Orientation, tel que le prévoit le règlement intérieur et ont été élus : Marie RICHARD, Evelyne BARON et Jean-Luc RENAUD. On peut donc féliciter à la fois les élections des titulaires et des suppléants et de ces référents élus. Je crois savoir que ça s'est passé globalement dans une bonne ambiance. Un peu long m'a-t-on dit. Mais bon, voilà. Il y a des étapes à franchir. Cette étape a été franchie. Ce n'est pas souvent simple, c'est même rarement simple d'organiser une élection avec autant de membres et de faire en sorte que les choses se passent dans une bonne ambiance.

Cela a été le cas. Merci à vous tous. Ce Conseil Local de Développement, qui, encore une fois, est un beau succès populaire, aura l'occasion, j'en suis certain, d'étoffer ses membres dans l'avenir. Parce que c'est ça aussi un Conseil Local de Développement tel que je l'ai compris. C'est un comité qui vit, qui vit en fonction des volontés des uns et des autres de s'engager pour le Parc Naturel Régional. Et j'en suis convaincu, plus on parlera du Parc, plus les gens verront concrètement que les choses avancent - et elles avancent, on va en parler tout à l'heure - plus il y aura de volontés de participer aux travaux, qui sont des travaux importants. On a bien compris tous que, pour qu'un Parc Naturel Régional fonctionne, il ne faut pas que cela reste un sujet d'élus. Ou qu'un sujet d'élus. Ou qu'un sujet d'associations. Cela doit être un sujet partagé par tous les habitants du territoire ou, en tout cas, un grand nombre de celles et ceux pour qui l'avenir du territoire est important. Alors... L'idée, encore une fois on en a parlé tout à l'heure avec Mme BARON, qui participait aux travaux de notre Bureau, l'idée - et Anne CHAIN-LARCHÉ le précisait aussi tout à l'heure, cela a été l'esprit du fonctionnement des premières commissions de travail - c'est un travail collectif, c'est un travail collaboratif, c'est un travail participatif. Bien évidemment que, s'il y a des volontés nouvelles de participer dans telles ou telles commissions, ponctuellement, ça fonctionne. J'en parlais avec Pierre DOERLER tout à l'heure. Il a participé à plusieurs commissions. Très bien. Personne ne lui a fermé la porte. L'idée, c'est un travail où toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Il s'agit bien évidemment de construire et non pas de critiquer en permanence, ou de nuire au bon fonctionnement des travaux. Franchement, celles et ceux qui sont mobilisés, qui passent du temps pour travailler pour ce PNR, sont des gens qui ont envie d'avancer, je pense, dans le sens de l'intérêt général et dans le sens de la mise en œuvre de ce Parc. Donc, ça doit être quelque chose de relativement souple, de relativement adaptable aux situations parce que, sinon, on va remettre de la hiérarchie, on va remettre des structures. Ce n'est pas l'objectif. Il faut la base. Il faut que bien que, quand même, légalement, les choses tournent. Mais après, il faut que les bonnes volontés soient récompensées, soient sollicitées. C'est l'état d'esprit qui est le nôtre. Alors, je vais donner tout de suite la parole à Samuel COQUIN, qui va nous parler un peu du travail des commissions thématiques. On en a parlé un tout petit peu en gros mais c'est important que les membres du SMEP partagent et je vous remercie d'ailleurs les uns et les autres pour votre participation aux différentes commissions thématiques. J'ai remercié les vice-présidents qui ont animé ça tout à l'heure. Je remercie Samuel COQUIN, Caroline et toutes les équipes qui ont travaillé à la bonne organisation de ces réunions, à commencer par les vice-présidents. Merci à vous d'y avoir participé parce que le travail a été fructueux. Je voudrais que Samuel nous en dise quelques mots avant que je vous dise quelques mots de communication et que l'on rentre dans l'ordre du jour de notre Comité syndical de ce soir.

Samuel COQUIN : Bonsoir à tous. Alors, sur ces commissions thématiques, nous avons un programme ambitieux. Je vous rappelle qu'on a commencé sur janvier. On s'était donné comme cap d'arriver à organiser un cycle de trois réunions par commission. 6 commissions. Janvier, février, vous vous rappelez. Cette période-là propice aux vœux et autres cérémonies. Et nous avons réussi à tenir ce programme puisque, ce soir, nous disposons d'une synthèse - qui va être rapidement mise en partage, en circulation - une synthèse de ces 17 séances que nous avons pu mener. Alors, le travail a produit 5 grandes orientations. L'objet n'est pas de rentrer justement dans le détail ce soir. Il faut savoir que nous avons un avis des services de l'Etat qui nous demandait de lever certaines réserves et qui orientait nos travaux. Nous ne repartions pas de zéro puisque l'avis des services de l'Etat est favorable

mais qu'il nous demandait de préciser certains aspects et d'être beaucoup plus ambitieux, beaucoup plus déterminés et plus précis sur le rôle, sur le projet de territoire. Sur ces cinq grandes orientations, je vais juste énumérer les titres. La première : « Un PNR pour accompagner les collectivités et relever le défi de préservation des espaces naturels et agricoles dans une densification spatiale métropolitaine ». Là, on touche les sujets forts de l'urbanisme. Deuxième grande orientation : « Un PNR pour reconquérir les paysages et reconnaître un bâti rural remarquable dans la diversité de ses fonctions et qualités ». L'Etat nous avait bien fait remarquer, qu'au niveau de notre patrimoine rural, vous en parlez mais vous restez très timide, sur les travaux qui avaient été proposés. Là, c'est vrai qu'on s'est efforcés à commencer une identification. L'objet n'était pas de faire un inventaire mais d'arriver à tirer des grandes lignes sur comment nous pouvions valoriser, réhabiliter ce bâti rural qui forme quand même une spécificité de ce territoire. Troisième grande orientation : « Un PNR pour développer une culture de la nature et l'organiser dans la concertation ». Là, on s'est appuyés fortement sur notre territoire et son réseau hydrographique. On ne s'appelle pas Brie et Deux Morin pour rien. Quatrième orientation : « Un PNR pour imaginer ensemble et incarner un art de vivre la campagne... nouvelle culture en région capitale, faite de simplicité, qualité et innovation ». Des références aux questions d'éducation, sensibilisation des publics, développement durable et à l'environnement. Enfin, le cinquième pilier : « Un PNR pour soutenir et coordonner la constitution et le développement de nouvelles filières territoriales : agriculture intégrée, éco activités, tourisme et loisirs reconnues comme filières d'excellence dans l'espace régional ». Agriculture intégrée, éco-activité, tourisme et loisirs, qui sont, pour ces trois-là, reconnus dans le schéma de développement économique régional, qui vient juste d'être activé. Voilà pour ces orientations. Ces orientations nous permettent un premier positionnement. Vous savez qu'il y a déjà 4 PNR qui existent en Ile-de-France. On a autant cherché à répondre aux remarques des services de l'Etat qu'arriver à proposer une différenciation, un positionnement de ce PNR par rapport aux autres. Et ce positionnement, on peut le résumer dans la phrase : « De la nature d'une culture à une nature cultivée ». Voilà l'accroche sur laquelle on a travaillé et que l'on a reprise, qui nous permet de nous positionner. Et c'est vrai que les PNR s'assoient beaucoup sur les aspects naturels. C'est leur raison d'être, cette préservation, cette valorisation. Ce territoire Brie et Deux Morin, on a une carte à jouer. Je pense qu'on a vraiment une culture et un positionnement spécifiques à incarner autour de la campagne et de ce qui fait campagne. Voilà ce que je voulais dire en résumé de ces travaux. Alors, l'étape suivante, ces neuf pages que vous allez pouvoir parcourir, on se donne jusqu'au 16 mars de notre côté pour les transformer - ça va être mon travail, notre travail rapproché - pour les transformer en l'écriture d'une délibération. Trois pages, quatre maxi dans lesquelles tous ceux qui ont participé aux commissions et vous tous, nous devons nous y retrouver. À l'issue de ça, il y aura une présentation le 16 mars. On a un prochain Comité syndical, le 16 mars, qui nous permettra de vous le présenter et de se donner rendez-vous sur un comité syndical d'avril, dont la date reste à définir, pour entériner cette délibération. Donc, la synthèse, vous allez l'avoir en communication. 16 mars, présentation du projet de délibération et on se redonne l'espace de quelques semaines pour corriger, valider, finaliser cette délibération.

Franck RIESTER : Merci beaucoup Samuel. Encore une fois bravo à tout le travail qui a été réalisé. Ce n'est encore que le début. Mais enfin, le début-là a été très productif. C'est vrai que j'aime beaucoup cette idée d'une nature à préserver, d'une nature aussi à cultiver, de cette signature, qui peut évoluer mais, enfin déjà, qui suit toute cette richesse de

contribution des uns et des autres. D'une culture de la nature à la nature cultivée, je crois qu'on est vraiment dans ce qu'est notre territoire. C'est assez bien trouvé. Voilà. Ce n'est pas fini. Ce n'est qu'un premier jet. Je trouve que ça va vraiment dans le bon sens et ça montre que, finalement, en quelques temps, une fois qu'on est bien en place, une fois que les rouages du dispositif sont bien en ligne, les capacités collectives à produire du contenu, à produire des éléments structurants pour ensuite avancer dans la contribution sont assez spectaculaires. Du coup - je l'étais déjà - mais enfin, là, je suis assez optimiste sur la capacité à avoir une contribution décisive pour l'Etat dans les semaines et mois qui viennent. Est-ce qu'il y a peut-être quelques questions sur ces commissions thématiques ? Non ? Des remarques du Bureau peut-être sur ces commissions ? Des remarques des vice-présidents sur l'état d'esprit ? Jean-François, tu veux dire un mot, peut-être, sur l'état d'esprit de vos différents travaux de commissions ?

Jean-François DELESALLE : Très rapidement. Je tiens à remercier tout d'abord tous les participants à ma commission qui est celle de l'aménagement du territoire. Il y a eu une fréquentation qui a été fluctuante suivant les différentes réunions. Mais, tout ça s'est déroulé dans un très bon état d'esprit. Il y a eu beaucoup d'idées qui ont été émises par tous les participants. Pas simplement qu'au niveau de l'urbanisme, même si c'était un peu le fil rouge qui nous avait été donné par Samuel, mais également des idées transverses sur tous les sujets, aussi bien de l'urbanisme que sur le patrimoine, que sur l'environnement. Donc, j'ai trouvé que cela a été une période très riche en idées et qui a permis justement d'élaborer toutes ces orientations. Je trouve qu'on a vraiment mis le pied à l'étrier et qu'on avance vraiment. Donc, je tiens à remercier déjà tous les participants mais également, et là je me répète, le formidable travail de préparation qui a été fait en amont par Samuel et tous ses collaborateurs, qui nous ont aidé pour le travail de ces commissions. De la mienne en tout cas mais je me fais le porteur de tous les autres vice-présidents.

Franck RIESTER : Tout à fait. Merci Jean-François. Je crois que c'est assez unanime, effectivement, chez les différents vice-présidents. Alors, Denis, je ne vous avais pas vu comme vous êtes pile dans l'axe ! Pour une fois que je ne vous vois pas ! Je vous écoute.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Bonsoir. Je vous remercie. Je ne ferai pas de remerciements parce qu'ils ont été bien faits et amplement faits, à la fois pour les supports administratifs et les élus de bonne volonté qui ont participé, je crois, aux 17 commissions. J'ai été moins ambitieux et j'ai participé aux six réunions auxquelles j'étais convié. Nous sommes bien dans la phase où l'on va rédiger la délibération. La délibération, chacun l'a compris, il s'agit non pas de botter en touche mais d'aller de l'avant et de répondre aux observations au Préfet de Région. J'attirais l'attention, dans un certain nombre de réunions, à plusieurs reprises, sur le fait qu'on inventait la poudre, qu'on ne la réinventait pas quelque part et qu'il était sûrement intéressant, dans cette délibération, d'observer ce qu'il y a dans nos SCOT existants pour que l'on soit en cohérence, en particulier avec les documents d'orientation des SCOT. C'est ce que j'ai dit en réunion. Je suppose que le Préfet de Région et que les commissions ont regardé ce que faisaient d'ores et déjà les élus. Ils ont regardé dans leurs documents d'urbanisme quelles étaient leurs projections dans le futur. J'espère, je souhaite vivement, dans le temps court imparti, que l'on jette un coup d'œil dans les SCOT. C'est vite fait. Vous avez des présidents et secrétaires du SCOT qui connaissent parfaitement leurs SCOT sur leurs territoires. La deuxième chose parmi les observations majeures qu'a faites la

Région, cela concerne les communes de l'aval du Grand Morin. Je suis la commune la plus en amont de ce périmètre, la plus en amont, c'est-à-dire Boissy-le-Châtel.

Franck RIESTER : En amont de l'aval !

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Je suis à l'amont de l'aval. Donc, évidemment, vous comprenez mon regard attentif et mon souci légitime de voir intégrées ces communes. Si elles n'ont pas été intégrées pour le moment, c'est qu'il y a sûrement des raisons affichées ou des raisons officieuses que je ne connais pas encore. Le Préfet de Région, dans sa lettre, propose des solutions alternatives. Il me semble que, dans la délibération, il serait opportun de ne pas demander tout de go : « On veut les 8-9 communes ou rien. ». Je pense qu'il faudrait - on est tous subtils - être subtil et proposer des solutions alternatives, qui sont les communes associées ou les communes villes-porte. Si on rentre directement dans le tas, il me semble que, stratégiquement, c'est peut-être la meilleure façon de se faire bouler. Donc, il me semble qu'il y a quelque chose à voir dans la rédaction de la délibération. Je le dis aujourd'hui parce que le temps court, qu'il faudrait récolter ces données que je propose, qui me semblent intéressantes. Evidemment, sinon, je ne les proposerais pas. Voilà.

Franck RIESTER : Alors, réponse de Samuel sur la première partie et je me permettrais de répondre sur la deuxième.

Samuel COQUIN : Sur la première partie, la première question, effectivement, c'est une question, c'est une remarque, pas une question, dont vous nous aviez fait part sur les commissions. Le travail commence à être fait avec le SCOT de Coulommiers, le SCOT de Crécy qui est en cours. Nous avons bien cette exigence dans la réponse que nous allons porter. Après, juste en introduction et je vais redonner la parole au Président, sur la partie basse vallée du Grand Morin, comme nous l'avons lu ensemble sur les dernières séances des commissions, vous avez pu vous apercevoir qu'à certains moments, on ne s'est pas positionnés justement en disant : « C'est ça ou rien ». Par contre, on a mis en avant, par le potentiel, par la dynamique, par aussi certains atouts du territoire que cette langue, cette droite-là que l'on voudrait extraire est bien indispensable au projet de PNR. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Mais on a commencé à y répondre et vous étiez présent.

Franck RIESTER : Ensuite, un point évidemment très important, c'est la stratégie d'approche vis-à-vis de l'Etat et de la Fédération des Parcs. Clairement, il a été tranché, depuis longtemps, à la fois par le SMEP et par la Région, ces 83 communes. C'est la Région qui a dit : « Voilà, moi, je retiens les 83 communes. » L'Etat a fait des remarques et a émis des remarques sur les 9 communes mais la Région et le SMEP ont convenu des 83 communes ensemble. On a délibéré. On est en accord sur les 83 communes. C'est ça qui fait le sens du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin. Donc, il faut absolument garder cette cohésion entre l'avis de la Région, l'avis du SMEP et qu'on aille ensemble à la bataille. Et, amont de l'aval, aval de l'amont, on est un tout. On a cette cohérence territoriale qui fait la spécificité de ce territoire, de cette culture de la nature à la nature cultivée qui constitue notre signature, qu'on va essayer de mettre dans la tête le plus possible des gens et qui est la réalité de ce que l'on vit au quotidien, de ce que vivent les habitants de ce territoire. Notre rôle, effectivement, c'est peut-être de muscler davantage notre jeu sur les neuf communes qui ont eu des remarques plus spécifiques mais il faut qu'on reste sur ce cœur d'adhésion,

de cohésion entre la Région et nous : les 83 communes du Parc Naturel de la Brie et des deux Morin.

Alors, communication. Vous avez vu le logo qui a été finalisé. Je vous rappelle que nous avons une obligation, je dirais légale avec un petit l, d'avoir un logo spécifique aux parcs naturels régionaux en préparation. C'est le fameux logo avec un P que vous avez sûrement dans vos documents. Systématiquement, il y aura le logo P, le grand P de Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin, qui est le logo qui explicite que nous sommes dans un travail, dans un processus de création d'un Parc Naturel Régional. En même temps, on a décidé, il y a maintenant plusieurs comités syndicaux, que nous avons besoin en plus de bien identifier notre Parc avec un logo spécifique. Ce logo spécifique, il y a eu des échanges entre les membres du SMEP, entre les différents élus au sein du Bureau. On en est arrivés à ce logo que nous vous présentons, qui a été choisi. C'est un logo qui peut très bien fonctionner en couleurs et en noir et blanc. Il ne dit pas Parc Naturel justement parce que, tant qu'on n'est pas encore officiellement Parc Naturel, on ne peut pas utiliser le mot parc naturel. Mais, on dirait Parc Brie et deux Morin, avec un logo assez graphique, qui permet vraiment d'identifier le territoire. Une coccinelle tombée dans un pot de peinture, dicit Alexandre DENAMIEL, le maire de Pézarches ! C'est un homme qui court, c'est les deux Morin, c'est les champs de blé, de colza. C'est l'eau et les forêts. Le vert des forêts, des prairies et l'eau de nos deux rivières et nombreux affluents. Nos rus et autres petits affluents de ces deux rivières. Je pense que ça fonctionne très bien. Et c'est ce logo-là qui ornera dès maintenant les documents de communication de SMEP, les documents de communication extérieurs au SMEP. Je pense notamment au site, à la page Facebook. Je pense bien évidemment - et c'est une information que je voulais vous donner - à ce qui sera la bâche et le kakémono et autres documents qui seront remis lors de la 50^{ème} Foire Internationale aux Fromages et aux Vins de Coulommiers, où il y aura spécifiquement, sur le stand de l'Office de tourisme de Coulommiers, au cœur du chapiteau principal, un traitement spécifique du Parc Naturel pour avoir des informations. Il y aura un petit jeu concours pour bien faire comprendre aux passants, aux badauds et aux clients de la Foire que notre Parc Naturel est en construction. On aura évidemment ce logo qui sera au cœur de la Foire aux Fromages. Il y aura beaucoup de monde comme chaque année mais là, plus particulièrement, comme c'est les 50 ans. C'est une belle occasion de parler du PNR.

Calendrier à venir avant d'attaquer l'ordre du jour. Je voudrais, avant d'attaquer l'ordre du jour, qu'Anne nous présente... Oui, Monsieur, pardon ?

Didier HAMMEL : Didier HAMMEL, Reuil-en-Brie. Juste une petite remarque, Monsieur le Président, vous avez dit à plusieurs reprises nos deux rivières. Je voudrais rappeler ici qu'il y a trois rivières importantes dans ce Parc, la troisième étant la Marne. Parlons de trois rivières.

Franck RIESTER : Vous avez raison. Il y a aussi l'Yerres. Il y a l'Aubetin, il y a la Marne, les deux Morin. Il y a les rus. Vous avez raison mais c'est le nom de notre Syndicat qui m'a fait aller beaucoup trop vite.

Alors, quelques dates avant d'attaquer l'ordre du jour et de donner la parole à Anne pour présenter l'équipe de la Région, qui travaille à nos côtés. Vous dire que le 16 mars, nous aurons un Comité syndical, à 19h30, à Coulommiers. Nous diffuserons la contribution du CLD et le projet de délibération. Ensuite, nous aurons un retour d'expérience du PNR du Gâtinais.

C'est important d'avoir le retour d'expérience des autres PNR, notamment de la région Ile-de-France.

Le 24 mars, une première, c'est la première Rencontre annuelle de notre PNR. Nous voulons instituer chaque année un moment où CLD, SMEP et élus des différentes communes de notre territoire puissent se retrouver pour faire un point d'avancement du PNR, s'écouter, peut-être écouter des grands témoins nous dire quelle est leur vision des PNR. Donc, on est en train de vous préparer un petit programme sympathique pour cette réunion du 24 mars. Ce ne sera pas trop long. Ce sera deux heures de réunion à peu près. On verra. On essaiera de faire des choses raisonnables. Mais, en tout état de cause, je crois que c'est bien de lancer un nouveau rendez-vous annuel : les Rencontres annuelles du PNR de la Brie et des deux Morin et de toutes les rivières qui sont aussi présentes. Anne, est-ce que tu peux nous dire deux mots sur l'équipe ?

Anne CHAIN-LARCHÉ : Oui. Bonsoir à toutes et à tous. Vous ne le saviez peut-être pas mais il n'existait pas de vice-présidence Ruralité à la Région Ile-de-France lors de la précédente mandature. Il y avait une vice-présidence Agriculture et environnement, qui était liées étroitement l'une à l'autre. La volonté de notre Présidente, Valérie PECRESSE, cela a été bien sûr de différencier tout cela en mettant l'accent sur la ruralité, avec donc une vice-présidence Ruralité et agriculture, qui sont liées, et un autre vice-présidence dédiée à l'environnement. Dans le cadre de cette nouvelle vice-présidence Agriculture et ruralité, il y a eu une réorganisation globale des services. Cela a pris du temps, bien entendu, parce qu'il a fallu recruter pour être en capacité de mettre en application toutes les politiques que nous avons décidées et votées. Donc, je suis très contente de vous présenter ce soir Sylvain VIRIOT, qui est le chef de service Ruralité en charge des PNR également, et puis Fanny RAMANAH qui est chargée de mission spécialisée dans les politiques des parcs naturels régionaux. Ces deux personnes que vous voyez sont celles qui vont nous accompagner tout au long de nos travaux. Nous en avons vu plusieurs dans les années qui ont précédées et notamment deux que vous connaissez, qui sont Margot HOUALET et Thibault DE LALEU, qui étaient présents lors des dernières réunions et qui ont été maintenant, plus particulièrement basculés sur le service d'Aménagement du territoire et qui vont vous accompagner dans les politiques contractuelles que les différentes communes et communautés de communes voudront mener. Vous voyez, une équipe Ruralité qui prend forme et l'existence des PNR qui est maintenant incarnée par ces deux personnes que vous voyez là.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : On peut les applaudir.

Anne CHAIN-LARCHÉ : Exactement !

Applaudissements de la salle.

Franck RIESTER : Merci Anne et bienvenue. Merci pour les applaudissements car ils sont tout à fait mérités. Alors, on attaque la question n°1. Y-a-t-il besoin de voter le compte-rendu du Comité syndical précédent ? Oui, il faut adopter le procès-verbal. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Il nous faut sûrement un secrétaire de séance. Je vois qu'Alexandre DENAMIEL me regarde avec insistance ! Ça doit être sûrement parce qu'il veut prendre cette responsabilité-là ! À l'unanimité, nous

acceptons cette demande. C'est donc Alexandre DENAMIEL le secrétaire de séance. Merci pour lui.

N°2017-DEL-1 - Élection d'une partie des membres du Bureau

EXPOSÉ et DÉBATS :

Franck RIESTER : Et donc question n°1. Il s'agit de l'élection d'une partie des membres du Bureau. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une nouvelle carte intercommunale, à partir du 1^{er} janvier 2017, et que, sur nos territoires notamment, nous avons la fusion de la Communauté de Communes de la Brie des Morin avec celle du Cœur de la Brie pour créer la Communauté de Communes des deux Morin. Et donc, nous devons - puisque les deux représentants de ces communautés de communes étaient membres du Bureau - réélire ces deux membres du Bureau, en sachant - dans le collège EPCI. Vous savez qu'il y a des collèges dans le Bureau. - que le nouveau représentant de la CC des deux Morin, c'est Thierry BONTOUR. Et, donc, a priori, ce serait vraiment très bien qu'il puisse être élu membre du Bureau au sein de ce collège EPCI. Il faut donc choisir un deuxième membre du collège EPCI parmi les autres représentants des communautés de communes présentes dans le SMEP à savoir : Guy DHORBAIT au niveau du Pays de Coulommiers, Patricia LEMOINE au niveau du Pays Créçois et Didier VUILLAUME du Pays Fertois. Sachant qu'objectivement, aujourd'hui, au sein du Bureau, si on regarde un petit peu les représentations territoriales, tout cela n'est pas scientifique au pourcentage près mais enfin, l'idée est qu'il puisse y avoir une représentativité équitable au sein de nos territoires, il semble que la Communauté de Communes du Pays Fertois est un peu sous-représentée dans le Bureau. En discussion avec Guy DHORBAIT, avec Patricia LEMOINE et les membres du Bureau du SMEP, lors d'une réunion précédente, et évidemment en accord et avec la bonne volonté de Didier VUILLAUME du Pays Fertois, on pensait que ce serait bien que cela puisse être Didier VUILLAUME du Pays Fertois - Il est candidat d'ailleurs. - qui soit choisi. Il est là. Il est au fond. Voilà, il se lève. Il est maire de Sammeron. On le salue. Merci Didier. On en a parlé. Si Guy souhaite prendre la parole, il peut mais on en a parlé. Et ça paraît logique. Donc, si vous en êtes d'accord, je vous propose à l'élection les candidatures de Thierry BONTOUR et Didier VUILLAUME, pour être les représentants du SMEP issus des Communautés de communes au sein du Bureau, représentant le collège des EPCI. Il n'y a pas d'autre candidat ? Je vous propose d'abord d'élire Thierry BONTOUR. Qui est contre ? Abstention ? Il est élu. Et Didier VUILLAUME. Qui est contre ? Abstention ? Il est élu aussi.

1/ ÉLECTION D'UNE PARTIE DES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur le Président,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU l'article 12 des statuts du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin relatif à l'élection des membres du Bureau,

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la composition du Bureau suite aux fusions des intercommunalités du territoire,

PROPOSE d'élire les membres suivants au sein du Bureau.

Collège EPCI

1. Thierry BONTOUR (Communauté de Communes des deux Morin)
2. Didier VUILLAUME (Communauté de Communes du Pays Fertois)

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'élire les membres suivants au sein du Bureau.

Collège EPCI

1. Thierry BONTOUR (Communauté de Communes des deux Morin)
2. Didier VUILLAUME (Communauté de Communes du Pays Fertois)

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Franck RIESTER : Et nous pouvons les applaudir, en remerciant à nouveau Guy DHORBAIT et Patricia LEMOINE pour leur beau geste.

N°2017-DEL-2 - Adoption du montant de la participation financière des communes et EPCI

EXPOSÉ et DÉBATS :

Franck RIESTER : Ensuite, question n°2, Adoption du montant de la participation financière des communes et EPCI. Nous avons, en 2016, une participation qui était de 0,40 € par habitant par commune et 0,05 € pour les EPCI. Par habitant et évidemment collectés par communes. Les versements 2016 ont atteint, pour le moment, 22 960,50 €. Et, donc, nous vous proposons de fixer le même montant que l'année précédente pour l'appel à participation 2017. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ? Oui, Denis SARAZIN-CHARPENTIER.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Oui, on peut peut-être saisir l'occasion pour savoir le nombre de communes adhérentes sur les 83.

Franck RIESTER : 74 communes adhérentes sur 83 officiellement, en sachant que, pour en avoir discuté avec certains maires, il y a certains qui pensaient être adhérents et qui ne l'étaient pas. Ils sont en train de régulariser. Personne ne sera cité ! Voilà. Il y aura sûrement quelques ajustements en 2017. Et 4 EPCI adhérents, les 4 EPCI concernés. Pas d'autres questions ? Donc, on passe au vote. Qui est contre ? Abstention ?

2/ ADOPTION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES COMMUNES ET EPCI

M. Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 20 des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin relatif au budget,

PROPOSE de fixer le montant de la participation, pour l'année 2017, à 0,40 € par habitant, pour les communes adhérentes au Syndicat Mixte et à 0,05 € par habitant pour les EPCI adhérents au Syndicat Mixte.

Après examen et délibéré, le Comité syndical

DÉCIDE de fixer le montant de la participation, pour l'année 2017, à 0,40 € par habitant, pour les communes adhérentes au Syndicat Mixte et à 0,05 € par habitant pour les EPCI adhérents au Syndicat Mixte.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Franck RIESTER : Merci beaucoup.

N°2017-DEL-3 - Désignation de membres complémentaires dans les commissions thématiques

Franck RIESTER : Nous devons aussi désigner des membres complémentaires dans les commissions thématiques. Je vous rappelle qu'on s'était dit qu'on fixait un premier volant, si je puis dire, de membres de commissions au départ. On a déjà fait un complément de désignation de membres. À nouveau, nous devons en faire un autre, sachant qu'il reste encore quelques places disponibles dans les commissions. Bien évidemment, on a eu quelques candidatures mais notamment dans des commissions qui sont déjà pratiquement complètes. Alors, je vous dis les candidatures reçues pour participer aux commissions :

- Michel ROCH, maire de Saint-Barthélémy, pour les commissions Aménagement du territoire et Agriculture et Forêt
- Patrick ROMANOW, le maire de Reuil-en-Brie, pour la Commission Rédaction de la charte, environnement, développement durable, énergie et biodiversité et la Commission Aménagement du territoire
- Bruno BRION, Mortcerf, pour la Commission Aménagement du Territoire. Mortcerf est dedans ? Oui ? J'ai un doute ? Si, la commune de Mortcerf est dans le périmètre. Petit doute, comme elle n'est pas dans la Communauté de Communes. Une hésitation mais heureusement que les services sont là.
- M. JORAND de Rebaix pour la Commission Agriculture et forêt
- Didier VUILLAUME pour la Commission Administration générale

Alors, nous avons 3 candidats pour une seule place dans la commission Aménagement du territoire. Nous avons la candidature de Michel ROCH, Patrick ROMANOW et Bruno BRION. Est-ce que vous les avez appelés ? Non ? Patrick, il est là Patrick ? Je ne l'ai pas vu. Non. Bruno BRION, il est là. Et Michel ROCH ? Il n'est pas là.

Jean-François DELESALLE : Alors, pour Michel ROCH, il avait depuis longtemps déposé sa candidature sur les deux commissions, d'après ce qu'il m'a dit, mais elles n'avaient pas été prises en compte.

Franck RIESTER : Bon, alors, de toute façon, il reste de la place dans la Commission Agriculture et Forêt. Il reste combien de places ? Alors, Agriculture et Forêt, il reste 5 places. Pas de problème. Monsieur JORAND et Monsieur ROCH peuvent en faire partie puisqu'ils ont

tous les deux demandé à participer à cette commission. Pas de problème pour eux deux. Pas de problème pour Patrick ROMANOW pour la Commission Rédaction de la charte. Il reste 6 places. Pas de problème pour Didier VUILLAUME dans la Commission Administration générale, puisqu'il y a des places disponibles. Il reste donc le problème pour Michel ROCH, Patrick ROMANOW et Bruno BRION puisqu'il y a qu'une place disponible pour la Commission Aménagement du territoire. M. BRION, vous êtes particulièrement attaché à être dans cette commission-là ou vous accepteriez d'être dans une autre commission, sachant qu'il reste des places disponibles en Agriculture et Forêt, Rédaction de la charte, environnement, développement durable, énergie et biodiversité et Administration générale, finances et communication ?

Didier HAMMEL : Juste un petit point si vous me permettez. Je représente Patrick ROMANOW, qui est mon suppléant ici. Si sa candidature a été posée, c'était pour garantir la présence de quelqu'un de notre commune dans cette commission au cas où j'ai des problèmes de santé, ce qui peut m'arriver. Néanmoins, je suis déjà dans cette commission. La candidature de Patrick dans la Commission Aménagement du territoire n'est pas forcément prioritaire par rapport à d'autres.

Franck RIESTER : Vous savez, on est très souples. Si jamais vous deviez être absent, pour x raison, évidemment de santé, de la même façon, Patrick peut venir sans problème, même s'il n'est pas membre de la commission officiellement. Pierre DOERLER n'est pas membre de toutes les commissions et pourtant, il est pratiquement venu à toutes les commissions, sauf quelques exceptions très rares ! Voilà. Super. Merci beaucoup. C'est trop sympa. Il reste juste à choisir entre Michel ROCH et Bruno BRION. M. BRION, vous avez la parole.

Fiorello SALA : En fait, je ne suis pas M. BRION. Je suis son suppléant. Effectivement, M. BRION souhaitait vraiment s'engager sur Aménagement du territoire.

Franck RIESTER : D'accord. Bon.

Alain BOURCHOT : Je suis déjà sur deux commissions. Donc, si ça intéresse, je peux me retirer de celle-ci.

Franck RIESTER : Tu peux te retirer de celle-ci ? Alors, on peut enlever quelqu'un de la commission. Il n'y a pas de problème. Démission officielle en direct. A priori, il n'y a pas de problème. Bon, Alain, merci. Cela ne t'empêche pas, comme Pierre DOERLER ou d'autres, de venir aux commissions si tu le souhaites. Tu continueras d'être invité. Donc, je supprime officiellement Alain BOURCHOT de la commission où il sera officieusement. Et donc, M. ROCH et M. BRION en font partie, si vous leur accordez vos scrutins, vos votes. Oui, Madame THÉODOSE ?

Edith THÉODOSE : Oui, je voulais dire que je fais partie de la commission Culture et, quand on a créé les commissions, M. LEFEBVRE n'était pas présent et donc n'avait pas postulé. Je lui cède ma place, s'il est toujours candidat. Je crois que oui. Je lui cède ma place - on en a parlé juste avant - pour qu'il puisse participer à cette commission, comme je suis déjà sur une autre commission sur la rédaction de la charte, qui me va parfaitement.

Franck RIESTER : Parfait. Voilà un bon travail collectif. Merci Mme THÉODOSE. Je supprime Mme THÉODOSE, façon de parler ! Et je vous propose d'élire M. LEFEBVRE. Alors, donc, commençons par Agriculture et forêt. Je ne sais pas pourquoi, peut-être parce que Thierry BOUTOUR est à côté de moi ! Nous avons comme candidats : Michel ROCH et M. JORAND. Oui, Monsieur SARAZIN-CHARPENTIER ?

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Je sais qu'on n'a pas d'explication de vote à donner mais il y aurait à voter, je voterai pour Michel ROCH parce que c'est mon cousin.

Rires dans la salle.

Franck RIESTER : Très bien ! Alors, Michel ROCH et M. JORAND. Qui est contre ? Abstention ? Merci pour eux. Concernant Aménagement du territoire, Michel ROCH et Bruno BRION. Qui est contre ? Abstention ? Merci pour eux. Pour Rédaction de la charte, Patrick ROMANOW. Qui est contre ? Abstention ? Merci pour lui. Administration générale, Didier VUILLAUME. Qui est contre ? Abstention ? Merci pour lui. Culture, éducation, sport et santé, en sachant qu'Edith THÉODOSE laisse la place, Dominique LEFEBVRE. Qui est contre ? Abstention ? Merci pour lui. Développement économique. C'est bon. Tout le monde a été élu et nous n'avons plus de demande à satisfaire pour le moment. Je vous remercie.

3/ DÉSIGNATION DE MEMBRES COMPLÉMENTAIRES DANS LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Monsieur le Président,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU l'article 18 des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin relatif à la création de commissions thématiques,

VU l'article 5.2 du règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin,

PROPOSE de désigner les membres complémentaires suivants dans :

- **La Commission Culture, Education, Sport et Santé**

Est candidat : Dominique LEFEBVRE (Sablonnières) en remplacement de Mme Edith THÉODOSE

- **La Commission Administration générale, finances, communication**

Est candidat : Didier VUILLAUME (Communauté de Communes du Pays Fertois)

- **La Commission Rédaction de la charte, environnement, développement durable, énergie et biodiversité**

Sont candidats : Patrick ROMANOW (Reuil-en-Brie) - suppléant

- **La Commission Agriculture et forêt**

Sont candidats : Michel ROCH (Saint-Barthélémy) - suppléant
Michel JORAND (Rebais) - suppléant

- **La Commission Aménagement du territoire (paysage, architecture, transport, mobilités, numérique, urbanisme et patrimoine)**

Sont candidats : Michel ROCH (Saint-Barthélémy) - suppléant

Bruno BRION (Mortcerf) - en remplacement de M. Alain BOURCHOT

Après examen et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

Sont élus les membres complémentaires désignés ci-dessus.

4/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MAIRIE DE CHAILLY-EN-BRIE VERS LE SMEP

Franck RIESTER : Question n°4. Il s'agit de la convention de mise à disposition de la mairie de Chailly-en-Brie vers le SMEP, sachant que nous avons besoin de recruter un personnel pour les tâches administratives à temps partiel, l'autre moitié du temps pouvant être utilisée par la mairie de Chailly-en-Brie. En pleine discussion avec le maire de Chailly-en-Brie, que je salue, et qui accepte - ça arrange effectivement bien le SMEP - de recruter cette personne et de signer une convention avec le SMEP, nous vous proposons donc cette convention de mise à disposition, sachant que cela représenterait environ 23 000 €, comme prévus au DOB et que la personne a déjà été choisie. Il s'agit de Valérie DEJARDIN et qu'elle devrait arriver début avril. Peut-être que Jean-François peut nous en dire un mot complémentaire ?

Jean-François LÉGER : Déjà, Valérie vous prie de l'excuser. Elle voulait être présente ce soir mais elle est malade. D'autre part, effectivement, nous avons reçu plusieurs personnes avec Samuel COQUIN, Valérie RAMBEAU et mes secrétaires également. Trouver quelqu'un de valable sur un 50 %... Il se trouvait que j'avais besoin d'une personne au secrétariat. On va commencer par un demi-agent. On va partager. Voilà ce que je vous propose. C'est cette personne qui nous a fait la meilleure impression de toutes celles que nous avons pu recevoir. Elle a fait l'unanimité. Pas un n'a dit non. Elle nous paraît dynamique. Elle est jeune. Elle est du territoire puisqu'elle habite Jouy-sur-Morin. On va essayer. Et puis, si ça ne marche pas pour le PNR, Chailly la récupérera à temps complet.

Franck RIESTER : La convention n'a rien de particulier, d'exceptionnel ? C'est quelque chose que tu pratiques habituellement ?

Jean-François LÉGER : Je crois que la convention a été faite par la Ville de Coulommiers donc, j'espère qu'elle est très bien ! On travaille ensemble, on est là pour se faire confiance.

Franck RIESTER : Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cette convention ? Oui, Monsieur SARAZIN-CHARPENTIER ?

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Vous ne vous étonnez pas, Monsieur le Président. Vous ne serez pas étonné que je fasse une remarque sur cette convention, non pas sur le fond des choses qui est clair mais sur la forme. Vous savez qu'au plus haut niveau, il faut respecter les règles sinon, ça peut apporter des déconvenues. À notre niveau aussi, il faut respecter les règles. Les observations que je vais faire ont déjà été faites dans le cadre d'une convention de mise à disposition, au niveau de notre intercommunalité. Cette convention demande à être sécurisée. Autrement dit, après les soussignés, il faut que vous visiez la loi 84 sur le statut de la fonction publique territoriale et surtout le décret de 2008 sur la mise à

disposition. À l'article 2, le maximum, pour ce type de convention, c'est 3 ans. Il faudrait le faire figurer quelque part, même si c'est une convention d'une durée d'un an, dans la limite de 3 ans.

Franck RIESTER : Mais si la loi le prévoit, on n'est pas obligés de le mettre.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Non, la loi, c'est le décret de 2008 marqué en toutes lettres dans son article 8.

Franck RIESTER : Très bien. Et donc, il s'applique forcément à cette convention. Pas la peine de spécifier tous les éléments de la loi. On ne va pas mettre toute la loi.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Par contre, dans l'article 3, à la fois, il est indiqué : *« Toutefois, un rapport sur la manière de servir de l'agent mis à disposition assorti d'une proposition d'appréciation de la valeur professionnelle pourra, le cas échéant, être établi »*. Cette disposition est totalement contraire à l'article 8 du décret de 2008, dans la mesure où la structure accueillante a à émettre un rapport sur la manière de servir, qui va après à l'autorité hiérarchique, c'est-à-dire Monsieur le Maire de Chailly-en-Brie.

Franck RIESTER : Donc...

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Vous biffez : un rapport sur la manière de servir sera établi par son supérieur hiérarchique. Ce n'est pas une possibilité. C'est une obligation.

Franck RIESTER : D'accord. Bon...

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Ce n'est pas très méchant mais autant...

Franck RIESTER : Non. Bon, sous réserve de vérifications - vous l'avez fait mais on ne sait jamais, personne n'est infallible - donc sous réserve de vérifications que ce que vous dites est juste, ce dont je ne doute pas, il convient donc, puisque c'est la loi, de supprimer cette phrase-là, sauf si la loi nous permet de préciser que ça peut l'être. A ce moment-là, on maintiendrait cette position. Parce que, si on n'est pas obligés de le faire, autant s'épargner les tâches qui ne sont pas forcément nécessaires. On ne va pas s'obliger à le faire. Pour autant, si la loi dit que c'est systématique, à ce moment-là, pas la peine de le mettre puisque, comme pour votre précédente remarque, la loi s'impose à cette convention.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Excusez-moi Monsieur le Président. Je vous invite à mettre directement ces dispositions car elles touchent directement la gestion des personnels. Il est très préférable de le mettre.

Franck RIESTER : Pardon mais si c'est la loi qui s'applique, pas besoin. Pas la peine d'être bavards dans une convention. Mettons les choses spécifiques.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Monsieur le Président, dans une vie parallèle, je suis fonctionnaire de l'Etat et je suis en train de négocier en ce moment une convention de mise

à disposition entre un établissement public et un service à compétence nationale d'un Ministère. Donc, ces textes, je les vois pratiquement tous les jours.

Franck RIESTER : Bravo. Et alors ?

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Et alors, on est tous entre personnes de bonne volonté. Moi, j'apporte ma bonne volonté avec mes connaissances. Vous vérifierez après si j'ai tort.

Franck RIESTER : Non, je ne remets pas en cause vos dires. Je dis qu'à partir du moment où c'est dans la loi, elle s'applique. Vous êtes d'accord avec moi puisque vous suivez ça tous les jours de très près.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Si le législateur me dit ça, je m'incline !

Franck RIESTER : Nous ferons au mieux pour que les choses soient, en l'état, respectées. Donc, je vous propose.... Oui, Jean-François ?

Jean-François LÉGER : En complément, de toute façon, la personne est recrutée par Chailly-en-Brie à 100 % et c'est une prestation de service que l'on se fait entre nous. La personne est mise à disposition et payée par le PNR. La personne sera bien payée par la commune de Chailly-en-Brie et on se fera rembourser. Et si ça ne va pas, tu me le diras et je la récupérerai.

Franck RIESTER : Voilà. On ne peut pas mieux dire ! Quelle souplesse. Il faut le souligner quand même parce que ce n'est pas un petit effort pour une commune comme Chailly, de dire : « s'il y a un problème avec le PNR, nous, on la prendra à temps complet ». On peut quand même le saluer en applaudissant le maire de Chailly.

Applaudissements de la salle.

Franck RIESTER : Bon, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Monsieur ?

Francis TISSOT : Ussy-sur-Marne. J'ai bien lu le rapport plusieurs fois et j'ai constaté que cette personne embauchée était sous l'autorité du Maire et, pour les 15 jours en question, qui nous appartiennent personnellement sur le PNR, elle est sous l'autorité de vous Président. Ai-je mal compris ? Je ne suis pas contre.

Jean-François LÉGER : Non, non, c'est évident que c'est comme cela que ça va se passer. C'est clair.

Franck RIESTER : C'est pour ça que la convention existe. C'est pour préciser légalement les choses. Les choses sont claires. D'autres remarques ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

4/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MAIRIE DE CHAILLY-EN-BRIE VERS LE SMEP

M. Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du PNR de la Brie et des deux Morin nécessite une assistance administrative pour garantir son fonctionnement dans le cadre de la préfiguration du futur PNR,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du PNR de la Brie et des deux Morin et la mairie de Chailly-en-Brie se sont rapprochés pour convenir d'une mise à disposition d'un agent de la mairie de Chailly-en-Brie,

CONSIDÉRANT qu'il convient désormais d'adopter la convention correspondante,

CONSIDÉRANT le projet de convention de mise à disposition joint,

PROPOSE

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de service de la mairie de Chailly-en-Brie vers le Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du projet de PNR de la Brie et des deux Morin, joint à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer la présente convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de service de la mairie de Chailly-en-Brie vers le Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du projet de PNR de la Brie et des deux Morin, joint à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer la présente convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5/ Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Franck RIESTER : Question n°5, débat d'orientation budgétaires. Je vais laisser la parole à M. Léger, qui va nous dire quelques mots.

Jean-François LÉGER : Vous avez tous reçu le document « Prévision de budget ». C'était plus simple de vous l'envoyer. Un DOB, ce n'est pas ça. Un DOB, c'est beaucoup plus souple. Néanmoins, dans un souci de transparence pour vous mais également vis-à-vis des financeurs, on en parlait tout à l'heure avec la Région, on vous donne le travail préparatoire, qui sera peut-être affiné. Voilà. Vous l'avez. Alors, sur le DOB, qu'est-ce qu'il est important de dire ? En termes de personnel, vous l'avez entendu. Il n'y a pas de personnel recruté par le PNR en propre. Pour l'instant, on ne prévoit pas d'endettement et d'emprunt. Néanmoins, nous avons du, en fin d'année, fin d'exercice 2016, recourir à une petite ligne de trésorerie,

parce que nous avons quelques dépenses à engager avant que ne rentrent les premières participations des communes. A propos de participation, nous vous avons également fait le petit détail sur les participations 2016 et les participations 2017, à savoir qu'il y a un certain nombre de communes - merci à elles - qui nous ont envoyé à la fin de l'année, et même sans avoir reçu le titre, des participations. Pour celles qui n'ont pas payé, elles ont du recevoir ou elles vont recevoir très prochainement les participations, enfin la participation 2016. Vous recevrez aussi dans la foulée 2017. C'est pour ça qu'il y a deux appels de cotisations. Pourquoi il y a deux appels à cotisations ? Pourquoi il n'y en a pas eu en 2016 ? C'est tout simplement que la machine se mettait en route, que je n'avais pas d'informatique et que, sans informatique, vous savez qu'aujourd'hui, on ne fait plus grand-chose. L'informatique est en train de se mettre en place et puis, mes services donnent aujourd'hui, un coup de main pour que les titres et mandats se fassent. Sinon, en termes de DOB, pas grand-chose. On a mis les éléments que l'on pouvait mettre en fonction de ce que l'on connaissait, aussi bien au niveau des dépenses que des recettes. Les dépenses, il y a un certain nombre d'études qui sont indiquées dedans, qui ne se feront peut-être pas sur 2017. Samuel a travaillé de façon à vous mettre un maximum d'informations. Et puis, les subventions en face, elles seront naturellement fonction des dépenses qui seront engagées. Voilà.

Franck RIESTER : En sachant qu'on a fait un premier point en Bureau avec Anne et les services de la Région pour affiner la compréhension mutuelle du DOB et la façon de travailler avec la Région. Une réunion est en préparation, un peu plus technique entre les services de la Région, Jean-François et Samuel pour que, vraiment, au moment du budget, on puisse affiner les choses précisément, pour que le budget soit plus en correspondance avec les choses qu'on sera à même de dépenser effectivement en 2017 mais aussi à même de recevoir, en termes de contributions, de nos différents partenaires. Les membres des communes et communautés de communes, le Département. Nos différents conseillers départementaux œuvrent pour faire en sorte que nous puissions avoir aussi une subvention du Département, puisque le Département subventionne les PNR du département. Ce serait bien, comme la Région le fait, en subventionnant un PNR en création comme le nôtre, que le Département subventionne aussi un PNR en création qui est le nôtre. Et puis, bien sûr, la Région, sachant que, cela a été très clairement dit, la subvention votée l'an dernier, à partir du moment où avant fin avril, les premières dépenses sont bien mobilisées auprès de la Région, sollicitées auprès de la Région en termes de remboursement, on aura trois ans pour consommer entre guillemets la subvention de 150 000 € qui a été votée en 2016. L'enjeu là, pour affiner le budget, c'est de voir quels sont les besoins supplémentaires, s'il y en a, nécessaires à couvrir par une éventuelle subvention complémentaire de la Région. Il me semble que, vu aujourd'hui, on devrait soit avoir besoin de rien, soit avoir un besoin très faible, ce qui est évidemment l'objectif, pas affiché parce qu'on n'a pas d'objectif de demander des subventions faibles mais on est là aussi pour bien gérer l'argent public. Cela restera notre leitmotiv, nous, les membres du Bureau. Est-ce qu'il y a des questions sur ce DOB ? Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Mesdames et Messieurs ?

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Monsieur le Président, mes questions tâchent d'être sérieuses même si elles sont sujettes à quelques boutades. J'ai compris qu'il s'agissait d'un débat d'orientations budgétaires. Je ne demande pas à débattre mais uniquement une question, dans le cadre de l'affinage de ce budget - on est quand même en terre de fromages - il serait peut-être intéressant, même si la machine se met en route, d'identifier la

portion Conseil Local de Développement, qui est une structure parallèle, coopérative, qui a une autonomie. Il serait intéressant de pouvoir, dès à présent, identifier les fonds consacrés à ce Conseil Local de Développement, même si on n'a pas tous les éléments.

Franck RIESTER : Alors, on a demandé aux référents du Conseil Local de Développement - je parle sous le contrôle de Samuel - de, justement, nous faire des demandes concrètes de besoins financiers pour le fonctionnement et d'éventuels évènements ou contributions. On verra en Bureau. Cela serait bien sûr transparent lors du Comité syndical du SMEP, pour savoir ce qui pourrait être financé ou pas pour le compte du CLD. L'objectif est clair : c'est que le CLD fonctionne tout à fait correctement et c'est l'état d'esprit qui est celui du Bureau et, j'en suis certain, de la très grande majorité des membres du SMEP.

Jean-François LÉGER : Je serai également intéressé. Il y a peut-être des sommes à mettre en plus. Cela va générer en cours d'année des écritures.

Franck RIESTER : Est-ce qu'il y a des remarques ? Non ? Je vous propose de voter. Qui est contre ? Abstention ? Merci beaucoup.

5/ DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Monsieur le Président,

VU les articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le débat sur les orientations budgétaires 2017 tenu en séance du Comité syndical,

PROPOSE d'adopter le rapport sur les orientations budgétaires 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adopter le rapport sur les orientations budgétaires 2017.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

Franck RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Des remarques diverses ? Non ? Bien, écoutez, je vous souhaite une bonne soirée et je vous donne rendez-vous le 16 mars.

La séance est levée à 20h15.